

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 05 Juin 2026

Conseil municipal Membres

En exercice :13
Présents :12
Votants :13

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Mallard, Maire.

Présents : Mmes Baudet, Deletang, Le Thomas, Mariello, Pélagère, Mrs Charrier, Diard, Gomez, Mallard, Roegiers, Starzinsky, Theillet.

Absents : Mme Rossignol

Pouvoirs : Mme Rossignol à M. Mallard

Secrétaire : M. Starzinsky

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h09.

ORDRE DU JOUR

- D1426 – INSTITUTION – Élections sénatoriales
- D1526 – INSTITUTION - Avenant à la Convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Patrimoine (CEP)
- D1626 – INSTITUTION – Adhésion au groupement de commande titre restaurant
- D1726 – FINANCES – Tarif communaux
- D1826 – INSTITUTION - Désignation de représentants auprès de la société publique locale

Questions diverses

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Monsieur le Maire déclare qu'aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

D1426 - ÉLECTION DES SÉNATEURS - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Vu le Code électoral, articles L.283 à L. 293 et R. 133, 148,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Considérant que les collèges électoraux de la série 2 pour l'élection des sénateurs sont convoqués le 27 septembre 2026,

Après avoir constitué le bureau électoral, le conseil municipal procède à la désignation de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, au scrutin secret (cf Procès-verbal) :

Délégués titulaires

- 1- PELAGERE Monique - 26/02/1960 à St Jean d'Angély (17)
- 2- MALLARD Thierry - 25/03/1963 à Saintes (17)
- 3- STARZINSKY Patrick - 16/08/1985 à St Georges de Didonne (17)

Délégués suppléants

- 1- LE THOMAS Florence - 13/09/1965 à Saintes (17)
- 2- CHARRIER Jérôme - 02/02/1977 à Saintes (17)
- 3- GOMEZ Maximilien - 30/08/1989 à Sens (89)

► charge le Maire de transmettre les résultats de l'élection à M. le Préfet

D1526 - PROLONGATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PATRIMOINE (CEP)

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2023 l'accompagnement de 28 communes a permis d'enclencher des démarches en faveur de la transition écologique sur le volet des énergies renouvelables mais également de concrétiser des projets de rénovation thermique. L'adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2024 a également renforcé des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, non seulement dans les communes, mais aussi en ce qui concerne le patrimoine intercommunal.

Afin d'autoriser la mise en place d'une convention, entre l'agglomération de Saintes et les communes et d'instaurer une participation financière à hauteur de 1€/habitant/an.

A ce jour, l'écriture des nouvelles feuilles de routes des communes sur le prochain mandat, limite la projection du service CEP sur les futures volontés de celles-ci en matière de transition écologique. Il est donc proposé de prolonger d'une année la convention type d'adhésion au service CEP dans l'objectif de poursuivre les actions déjà enclenchées auprès des communes signataires.

Aussi, la présente délibération vise donc à autoriser la mise en place d'un avenant à ladite convention entre Saintes Grandes Rives, l'Agglo et les communes.

Les avenants établis avec les communes volontaires prendront effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an. Les communes qui n'auraient pas signé l'avenant à la convention type au premier semestre 2026, auront toutefois la possibilité de le faire ultérieurement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-105 du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2023, transmise au contrôle de légalité le 19 juin 2023, adoptant l'instauration d'une participation financière des communes pour financer le service de Conseil en Energie Partagé (CEP),

Vu la délibération n°2024-278 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2024, transmise au contrôle de légalité le 31 décembre 2024, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Saintes Grandes Rives, l'Agglo,

Considérant qu'il convient de modifier l'article 2 de la convention type comme suit : « La présente convention est prévue pour une année civile (1er janvier au 31 décembre). Elle sera tacitement reconductible 3 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026 maximum ».

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public proposé par les conseillers en énergie auprès des collectivités,

Considérant l'adhésion des communes,

Considérant le rapport présenté ci-avant,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► approuve l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) de Saintes Grandes Rives l'Agglo.

► autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

D1626 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE – TITRE RESTAURANT

M. le Maire expose que la Ville de Saintes, Saintes Grandes Rives – L'Agglo, le CCAS de Saintes et les communes de l'Agglomération de Saintes, ont des besoins similaires pour la fourniture de titres-restaurant pour les agents.

Cette initiative de commande groupée vise à optimiser l'utilisation des ressources financières en mutualisant les achats de titres-restaurant destinés aux agents, tout en garantissant une qualité optimale et une cohérence pour l'ensemble des partenaires.

De ce fait, il convient de signer une convention constitutive de groupement de commande. La Ville de Saintes est proposée en qualité de coordonnateur pour ces prestations de service. Celle-ci serait chargée de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant.

Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins. Le coordonnateur règle l'ensemble des frais de procédure liés à l'exécution de sa mission.

Les principales caractéristiques de l'achat, objet du groupement, sont les suivantes :

Objet du marché : fourniture de titres restaurant

- Marché à procédure formalisée, au sens de l'article R2124-1 du Code de la Commande Publique,
- Marché sans montant minimum et avec un montant maximum HT qui sera défini en fonction des besoins sur la durée totale du marché (reconductions comprises) toutes structures confondues,
- Marché conclu à compter du 1^{er} janvier 2027 (ou de la date de notification si postérieure) jusqu'au 31/12/2027. Il est reconductible tacitement 3 fois pour une période de 12 mois. En cas de non reconduction, l'acheteur préviendra l'opérateur économique par courrier recommandée avec accusé de réception au moins 90 jours avant la date anniversaire du marché.

Dans ce cadre, il est nécessaire de signer la convention constitutive de groupement de commande ci-jointe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6, L2113-7 et R2124-1,

Considérant qu'au vu des similitudes de certaines prestations de service de La Ville de Saintes, Saintes Grandes Rives – L'Agglo, le CCAS de la Ville de Saintes et les communes de l'Agglomération de Saintes, des perspectives d'économies financières et de l'homogénéité de gestion en découlant, il est proposé de constituer un groupement de commandes publique pour la fourniture de titres-restaurant destinés aux agents de La Ville de Saintes, Saintes Grandes Rives – L'Agglo, le CCAS de Saintes et des communes de l'Agglomération de Saintes,

Considérant que la ville de Saintes est proposée en qualité de coordonnateur,

Considérant que le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure du marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins,

Considérant que la principale caractéristique du groupement est le choix par ses membres de l'entreprise chargée de la fourniture des titres-restaurant,

Considérant que le projet de convention constitutive du groupement est joint à la présente délibération,

Considérant que les crédits seront inscrit au budget 2027,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ d'approuver le lancement d'un groupement de commande pour la fourniture de titres-restaurant destinés aux agents pour la ville de Saintes, Saintes Grandes Rives – L'Agglo, le CCAS de la ville de Saintes et les communes de l'Agglomération de Saintes,
- ▶ de désigner la ville de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement.
- ▶ d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe.
- ▶ d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

D1726 – TARIFS COMMUNAUX - AU 1^{ER} JUILLET 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée son souhait de réglementer les modalités d'utilisation de la salle de l'Arnoult – place de la Mairie. Il propose de louer la salle de l'Arnoult avec la vaisselle et de réduire le montant de location aux non-résidents afin de la louer plus souvent.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3 ;

M. le Maire propose de réviser les tarifs de la manière suivante :

LOCATION SALLE + VAISSELLE RÉSIDENTS (FORFAIT WEEK-END).....	130,00
LOCATION SALLE + VAISSELLE NON-RÉSIDENTS.....	230,00
Dépôt de garantie	1000,00
 Photocopie	 0.20
 CONCESSION CIMETIÈRE - TOMBE (L'EMPLACEMENT / AN : 10 €)	
15 ans.....	150,00
30 ans.....	300,00
50 ans.....	500,00
 CONCESSION CIMETIÈRE - CAVURNE (L'EMPLACEMENT / AN : 5 €)	
15 ans.....	75,00
30 ans.....	150,00
50 ans.....	250,00

Columbarium

1 an.....	50,00
10 ans.....	250,00
15 ans.....	350,00
30 ans.....	700,00

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ Donne son accord pour la modification des tarifs communaux telle que décrite ci-dessus,
- ▶ Dit que les modifications seront applicables au 1^{er} juillet 2026
- ▶ Charge le Maire d'en informer le Comptable public.

D1826 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Monsieur le Maire informe que la commune, par délibération en date du 28 novembre 2022, est actionnaire de la SPL départementale par l'acquisition de trois actions de 100 euros chacune auprès du Département de Charente-Maritime.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il importe de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée spéciale.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-33,

Vu la délibération n°2422 du 28 novembre 2022 approuvant la prise de participation au capital de la SPL départementale.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne le maire *Thierry Mallard*, représentant titulaire au sein de l'Assemblée Générale de la SPL départementale,

Désigne le maire *Thierry Mallard*, représentant titulaire au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale,

Désigne *M. Patrick Starzinsky* suppléant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL départementale ainsi qu'à l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale,

QUESTIONS DIVERSES

Octobre Rose : Le maire propose que la commune organise une randonnée pédestre à l'occasion d'octobre rose. La date a été fixée au dimanche 04 Octobre 2026. M. le maire demande qui se charge de contacter l'association les enchanteuses. M. le maire informe l'assemblée que la mairie offrira les boissons.

Brocante : Monsieur le Maire informe que la brocante aura bien lieu le dimanche 02 Août 2026. L'association « les chercheurs de trésors » reprend l'organisation de la brocante avec l'aide de la mairie. L'association recherche des bénévoles pour les aider le jour de la brocante.

Prochaine réunion du conseil municipal

Les Conseillers municipaux décident de se réunir le mardi 15 septembre 2026 à 19h.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- D1426 – INSTITUTION – Élections sénatoriales
- D1526 – INSTITUTION - Avenant à la Convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Patrimoine (CEP)
- D1626 – INSTITUTION – Adhésion au groupement de commande titre restaurant
- D1726 – FINANCES – Tarif communaux
- D1826 – INSTITUTION - Désignation de représentants auprès de la société publique locale

Questions diverses

La séance a été levée à 20h50

Présents : Mmes Baudet, Deletang, Le Thomas, Mariello, Pélagère, Mrs Charrier, Diard, Gomez, Mallard, Roegiers, Starzinsky, Theillet.
Absents : Mme Rossignol
Pouvoirs : Mme Rossignol à M. Mallard
Secrétaire : M. Starzinsky

Le Maire, *Thierry Mallard*

Le secrétaire, *Patrick Starzinsky*



Publicité

Date d'affichage :23/07/2026
Durée :2 mois

